

## **Hausses de la TVQ : un trou de 2,1 M \$ à Joliette**

Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Saint-Jérôme, M. Marc Gascon, et le maire de Joliette et président du Caucus de Lanaudière de l'UMQ, M. René Laurin, ont rencontré les élus municipaux de la région dans le cadre de la tournée 2010 du président. Sur le thème « Pour une autonomie de gestion, de moyens et d'action », ils ont discuté de plusieurs enjeux municipaux majeurs, tels que l'impact financier de la hausse de la taxe de vente du Québec (TVQ) et l'atteinte du 100 % de compensation pour la collecte sélective.

### **La taxe de vente du Québec (TVQ)**

L'Entente de partenariat fiscal et financier prévoit le remboursement aux municipalités des montants de TVQ payés sur leurs achats de biens et services. Ce remboursement doit atteindre un pourcentage de 100 % en 2014. Cependant, lors du dépôt de son budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'augmentation de la TVQ d'un point de pourcentage en 2011 et d'un autre point en 2012, pour atteindre un taux de 9,5 %. « L'UMQ a été proactive dans ce dossier. Dès février 2010, son conseil d'administration adoptait une résolution demandant au gouvernement du Québec que le retour à l'équilibre budgétaire du gouvernement ne se fasse pas sur le dos des municipalités et qu'une mesure compensatoire soit prévue pour neutraliser les pertes financières des municipalités causées par l'augmentation de la TVQ. Pour la région de Lanaudière, c'est 25,7 millions de dollars de pertes financières appréhendées. Pour la seule ville de Joliette, cela représente 2,1 millions de dollars », a ajouté M. Laurin.

### **Compensation des coûts de la collecte sélective municipale**

L'Entente de partenariat fiscal et financier prévoit aussi une compensation à 100 % des coûts de la collecte sélective municipale en 2010. Toutefois, le projet de loi 88 concernant la gestion des matières résiduelles et le règlement sur la compensation pour les services municipaux, déposé en mars dernier à l'Assemblée nationale, ne répond pas à cet engagement.

En 2010, ce sont seulement 36 % des coûts qui seront compensés et au mieux, ce pourcentage atteindra 66,5 % en 2015. La facture globale, payée par les contribuables municipaux, subira une augmentation très importante par rapport à la facture actuelle. En effet, l'Union estime à près de 509 millions le manque à gagner cumulatif d'ici 2015 pour les municipalités.



**Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et maire de Saint-Jérôme, M. Marc Gascon, et le maire de Joliette et président du Caucus de Lanaudière de l'UMQ, M. René Laurin, ont rencontré les élus municipaux de la région ainsi que les médias lors de la tournée 2010 du président.**